



26/03/2026



Politique Route

INTRODUCTION

En 2018, un groupe de travail est constitué afin de clarifier les possibilités d'engagement pour les 18-30 ans et de proposer une alternative à l'animation aux membres qui ne souhaitent pas s'engager dans cette voie.

En 2020, à la suite de ce travail, la "nouvelle philosophie de la Route" est approuvée par le conseil fédéral. Il est à noter que ce travail a été mené en parallèle de celui visant à redynamiser les IAmA de notre association.

Aujourd'hui, alors qu'un certain nombre d'actions ont été menées pour mettre en œuvre cette nouvelle philosophie, il semble opportun de nous aligner sur une vision commune pour les Routes, mais aussi d'identifier la stratégie que nous souhaitons adopter pour y arriver.

Ce document vise donc à clarifier les principes et philosophies appliqués aux Routes, mais aussi à définir notre vision en tant que fédération pour celles-ci et la stratégie à adopter pour y arriver.

Définitions des termes et acronymes utilisés

- **CQA** : Code qualité des adultes.
- **ECJ** : extrait de casier judiciaire.
- **IAmA** : ancien-ne et ami-e du scoutisme, rattaché-e au niveau local ou fédéral, dont les missions sont de :
 - défendre l'image du scoutisme et mettre son réseau à disposition de la fédération ou de l'unité si nécessaire ;
 - proposer des coups de main ponctuels, mettre ses compétences à disposition des unités ou de la fédération ;
 - rester informé-e de l'actualité du Mouvement, élargir le réseau scout grâce à l'information partagée ;
 - soutenir par les dons et campagnes de crowdfunding.

PRINCIPES ET PHILOSOPHIE

Définition

Le conseil fédéral du 29 mars 2020 valide la définition suivante : « Les routiers sont de jeunes adultes de 18 à 30 ans qui vivent le scoutisme en s'engageant dans une démarche personnelle d'action et de formation : être au service de la société, agir et construire son projet de vie, animé par l'idéal du scoutisme. »

La Route : un service

La Route est un service. Le service n'est pas une branche éducative. C'est une mission de soutien au Mouvement.

Ancrage fédéral

Afin de marquer l'engagement de service au Mouvement, mais aussi d'appuyer le fait qu'on se tourne vers la communauté et non plus vers une unité, les Routes sont ancrées au niveau fédéral.

Signe d'appartenance : un foulard unique

Un foulard unique est proposé pour toutes les Routes fédérales afin de :

- créer une communauté et un réseau de routier-es ;
- créer un sentiment d'appartenance au groupe constitué autour d'un projet ;
- marquer la prise de distance avec son unité et se rattacher aux scout-es de manière générale.

Ouverture d'une Route

La Route se crée et se termine autour d'un projet, porté par la motivation individuelle de ses membres. On devient routier-e parce qu'on veut s'engager autour d'une problématique sociétale qui nous tient à cœur et se développer en tant qu'individu.

L'ouverture d'une Route doit être validée par l'animateur ou l'animatrice fédéral-e (AnF) Routes. Ce dernier validera les Routes qui ont un projet :

- animé par l'idéal scout ;
- au service de la société.

Concernant les membres, l'animateur fédéral Routes a la responsabilité de nommer un-e responsable (pour une durée d'un an, renouvelable) pour chacune des Routes. Les autres membres de la Route seront nommés par ce responsable routier.

Un cumul de fonctions possible

Il est recommandé de ne pas empêcher les animateurs et équipiers d'unité de cumuler et d'être également routiers. Néanmoins, un engagement à la Route ne doit pas nuire à la qualité de l'animation.

Les intersections

Organiser des activités d'intersections constitue un projet interne à la fédération et ne rend pas spécifiquement service à la société. Ce projet n'est donc pas considéré comme un projet routier.

Par ailleurs, si des IAmA souhaitent organiser un intersections en bénéficiant de certains services de la fédération, ils peuvent

trouver un-e cadre fédéral-e (de l'équipe fédérale du ou des groupes d'unités concernés) qui accepte de les accompagner et de prendre le pilotage politique du projet. Ces membres seront alors considérés comme des volontaires fédéraux.

Projets "camps"

Bien que souvent un peu en marge des camps, les Routes qui réalisent un projet impliquant un séjour sont invitées à **répondre aux mêmes [règles et agendas](#) que les sections**. Notamment parce que les personnes non scouts ne peuvent faire la différence et que les routier-es portent à minima le foulard, nous devons pouvoir déclarer leur activité auprès des communes au même titre que n'importe quel autre camp.

Il en est **de même** pour les [projets et camps à l'étranger](#). Les Routes qui quittent la Belgique pour réaliser leur projet devront respecter les règles des destinations, les conditions de formation et d'accompagnement, ainsi que les différentes échéances imposées aux sections.

Accompagnement des Routes

Objectifs

À l'issue de leur expérience à la Route, qui vise à l'autonomisation des jeunes adultes, les routier-es :

- auront fait un bilan de leurs compétences ;
- auront établi leur projet de progression personnelle ;
- auront développé, par leur expérience de gestion de projet mené en équipe, des compétences cibles, un réseau et de nouvelles perspectives socioprofessionnelles ;
- se sentiront capables de valoriser ces compétences dans la société ;

- se sentiront capables de poser des choix de vie et d'agir dans la société, forts des valeurs scouts, en tant que citoyens actifs.

Programme

Le programme routier repose sur deux axes transversaux qui visent, en complémentarité, à l'autonomisation des jeunes et l'engagement dans la société :

1. La progression personnelle (développement de compétences et projet personnel).
2. La démarche projet au travers du grand projet de service (la Route au service de la société).

Ce programme se vit dans des Routes fédérales et est mis en œuvre par les routier-es.

Chaque routier-e est invité-e à s'engager ou à renouveler [son Engagement](#).

Outil

Depuis 2021, le [Guide du routier](#) est mis à disposition des Routes pour les accompagner de la création à la réalisation du projet de la Route.

Gestion administrative

DESK

Étant donné que les Routes ne sont pas rattachées à une unité, la gestion administrative de DESK est assurée par les Routes elles-mêmes, l'AnF Routes et le secrétariat de la fédération.

Cotisations

Les **membres** des Routes sont membres de la fédération. À ce titre, ils payent leur cotisation annuelle comme n'importe quel autre membre.

Par ailleurs, de nombreuses Routes organisent des projets qui impliquent parfois des **participent-es**. Pour ces derniers, la

cotisation sera déterminée par l'AnF en charge de la gestion et l'AnF Routes sur base :

- du type de participation envisagé ;
- de la durée de l'activité (journée, avec ou sans nuitée, etc.) ;
- du risque d'augmentation de sinistralité pour l'association ;
- du nombre de participants à l'activité ;
- du rôle des participants dans le projet ;
- ...

Code qualité des adultes

En tant qu'adultes du Mouvement, les routier-es se doivent de signer le Code qualité des adultes.

Extrait de casier judiciaire

Les routier-es n'étant que très rarement en contact "direct et structurel" avec des mineurs, ils ne doivent pas remettre leur extrait de casier judiciaire modèle 2. Néanmoins, **si un projet** venait à mettre une Route **en contact "direct et structurel" avec des mineurs**, les routiers (de 20 ans au moins) concernés par l'activité auront la responsabilité de **remettre spontanément leur extrait de casier judiciaire modèle 2** au siège de la fédération avant le début de l'activité.

Services de la fédération

Fonds de solidarité

Bien que les fonds de solidarité puissent intervenir tant pour les jeunes que pour les adultes, ils sont prévus pour favoriser l'accès à l'animation des jeunes. Dès lors, une Route peut soumettre une demande d'intervention si son projet est à destination directe de jeunes (6 à 18 ans).

Soutien logistique

La fédération ne dispose pas de ressources suffisantes, tant matérielles qu'humaines, que pour pouvoir soutenir toutes les initiatives. Dès lors, pour avoir une réponse cohérente, la fédération ne peut proposer de soutien logistique aux Routes (comme pour les événements locaux).

Soutien financier - fonds de lancement

Certain-es routier-es engagent des fonds personnels comme fonds de départ. Malheureusement, il n'est pas réaliste pour la fédération de proposer un soutien financier au lancement, car le suivi serait trop conséquent et le risque pour les frais engagés trop importants.

Assurances

Notre assurance prévoit une couverture en dégâts corporels et responsabilité civile pour tous nos membres (voir conditions exactes sur lesscouts.be). Les routier-es sont couvert-es au même titre que tous les autres membres. Ceci inclut une couverture pour les dommages qui seraient causés par un défaut d'organisation d'une activité organisée par des routiers (si une faute est établie).

Si des personnes non membres participent à une activité organisée par la Route, elles ne sont pas couvertes par notre assurance. Il est possible pour la Route de souscrire une assurance complémentaire "individuel accident" sur base des dates de l'évènement et du nombre de participants. Pour ce faire, elle doit en faire la demande via le courtier de la fédération qui demandera un devis à notre assureur. Cette demande doit être introduite au grand minimum un mois avant le jour de l'évènement.

Ouverture de comptes en banque

Pour une ouverture de compte sous le couvert de l'ASBL Les Scouts, les Routes peuvent demander à recevoir un document

de reconnaissance attestant qu'elles font bien partie de notre fédération. Ce document leur sera envoyé à condition qu'une convention (disponible via lesscouts@lesscouts.be) soit signée par deux mandataires et renvoyée au siège. La convention reprend les conditions suivantes :

- deux mandataires sont désignés au sein de la Route ;
- ces deux mandataires attestent être conscients de leur responsabilité et s'engagent à reverser les fonds récoltés à la fédération en cas de fermeture de la Route ;
- l'état des comptes est transmis au secrétariat une fois par an ;
- l'AnF en charge de la gestion a un droit de regard sur les comptes au même titre que pour les unités ;
- la Route s'engage à arrêter les comptes à la date du 31 août de l'année écoulée et à dresser le budget du prochain exercice ;
- l'intitulé du compte fait mention de « Les Scouts » et du nom de la Route.

Opportunités internationales

Les routier-es qui le souhaitent peuvent participer à des camps internationaux s'ils répondent aux conditions d'accès dudit événement. Toutes les opportunités peuvent être découvertes sur le site lesscouts.be.

Commande de matériel au centre de prêt de Naninne

Si une Route souhaite profiter du matériel du centre de prêt de Naninne via la fédération, elle devra compléter la demande comme tout groupe scout. Néanmoins, l'animation des jeunes reste la priorité. Concrètement, cela signifie que si la demande couvre une période entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} août, elle devra être validée par l'AnF Routes.

Dons

Dans notre fédération, tout don doit être désintéressé, c'est-à-dire qu'il ne peut donner lieu à aucune contrepartie et que le donateur ne peut en retirer aucun bénéfice personnel direct. Ainsi, le financement de projets routiers ne répond pas à ces conditions. Il n'est donc pas possible pour les Routes de bénéficier de notre système autour des dons.

Appartenance au Mouvement

Foulard

Les routier-es portent le foulard des Routes fédérales. Ce foulard est vendu à prix coutant et peut être envoyé par la poste à un membre d'une Route pour tous ses routiers.

Écussons du CAF

À priori, l'invitation à faire avancer le contrat d'animation fédérale (CAF) avec des actions précises est une invitation à destination des animateurs et animatrices (et de leurs scout-es). Dès lors, nous ne faisons pas la promotion de ces actions auprès des routier-es. Néanmoins, si une Route venait à rapporter une action menée pour faire avancer le CAF, nous leur enverrions les écussons par la poste.

Évènements

Les routier-es sont invité-es à participer à l'**International day** qui leur est destiné. Ils ont également l'opportunité de participer à des **événements internationaux** (selon les conditions de participation dudit événement).

Concernant les autres événements fédéraux, les routiers ne sont pas invités à y participer. Par contre, ils peuvent s'y investir en tant que volontaires fédéraux en portant leur candidature auprès de l'AnF en charge du soutien des cadres et collaborateurs et/ou du pilote politique de l'évènement.

VISION

En tant que fédération, nous souhaitons des Routes qui :

- **sont connues et reconnues comme un service à la société**, portées par les valeurs du Mouvement et engagées concrètement pour un monde meilleur ;
- **créent des ponts entre le Mouvement et la société**, en étant des ambassadrices crédibles et inspirantes du scoutisme dans l'espace public ;
- **inspirent l'ensemble des membres de la fédération**, par leurs projets, leur posture et leur manière d'incarner la mission du scoutisme ;
- **favorisent les rencontres entre scout-es adultes et les rassemblent** autour d'un projet porteur de sens et d'impact ;
- **constituent une alternative attractive à l'animation**, sans fragiliser l'engagement de celles et ceux qui souhaitent s'engager dans l'animation ;
- **sont un espace de développement et de mise en œuvre des compétences**, où chacun-e identifie, développe et mobilise ses savoir-faire au service du projet et de la société.

STRATÉGIES

Afin de tendre vers cette vision, une série de stratégies à mettre en œuvre peuvent être envisagées. Notamment¹ :

- formaliser la récolte des projets ainsi que leur suivi (ouverture, clôture, etc.) ;
- promouvoir les Routes, principalement en interne pour assurer la bonne compréhension de ce que c'est auprès de nos membres. Notamment en :
 - mettant à jour la page du site et en la développant pour la rendre ergonomique et riche en informations ;
 - en développant des outils de présentation (vidéo, affiches, flyers...) ou en les complétant
- (être routier est une option de l'arbre décisionnel).
- mettre en place un espace présentant les projets en cours ;
- améliorer l'accompagnement, les outils et le suivi offerts à nos Routes. Notamment en :
 - formalisant un processus d'accompagnement ;
 - proposant une (in)formation initiale ;
 - proposant un bilan de compétences ;
 - Mettant à jour le Guide du routier.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à la fédération.

¹ L'ordre ne définit aucunement la priorité des actions à mettre en œuvre.

CONCLUSION

Si la Route peut répondre à certaines attentes de nos membres, il semble que ces attentes restent limitées.

Nous pensons nécessaire de proposer quelque chose de construit et cohérent aux personnes qui souhaitent continuer de s'engager au service de notre mission afin d'assurer la cohérence des messages diffusés, mais aussi de nous assurer, qu'en tant qu'ambassadrices, les Routes sont bien alignées avec le Mouvement et ses priorités.

Néanmoins, l'énergie investie dans cette proposition doit rester proportionnée quant aux attentes, mais aussi aux besoins du Mouvement.

À l'heure actuelle, aucun plan d'action pour avancer dans les stratégies énoncées dans cette politique n'est établi. Il sera construit lors du prochain mandat.